



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 30 et 117 de l'ordre du jour

Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 13 mars 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué adopté le 9 mars 2015 par les pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) pour condamner le « décret exécutif » dans lequel le Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, a qualifié la République bolivarienne du Venezuela de « menace inhabituelle et extraordinaire » pour la sécurité nationale et la politique étrangère de son pays (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 30 et 117 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Rafael **Ramírez Carreño**



**Annexe à la lettre datée du 13 mars 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de l'Alliance bolivarienne pour les peuples
de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples**

[9 mars 2015]

Les pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) condamnent très fermement le « décret exécutif » dans lequel le Président des États-Unis d'Amérique Barack Obama, a qualifié la République bolivarienne du Venezuela de « menace inhabituelle et extraordinaire » pour la sécurité nationale et la politique étrangère des États-Unis d'Amérique, ce qui constitue une atteinte sans précédent à la stabilité de ce pays, et donc de notre région.

Cet acte d'agression constitue une violation de toutes les normes internationales en vigueur dans les États égaux et souverains, une négation de la tradition anti-impérialiste que nos peuples ont revendiquée à travers l'histoire ainsi qu'une menace pour la paix et la tranquillité de nos pays.

Les États membres de l'ALBA-TCP condamnent avec la plus grande fermeté toute tentative de porter atteinte à la souveraineté ou agression visant à troubler la paix et à déstabiliser l'ordre démocratique en République bolivarienne du Venezuela, et demandent instamment au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de respecter les principes d'autodétermination des peuples et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, conformément au droit international et à l'esprit de liberté et d'indépendance des États membres.
